

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : CERQ

Question 6

SCGM-19, doc.4, page 16, lignes 6 à 8

« À noter également qu'aucun programme ne passe le test de la neutralité tarifaire (TNT) et que tous les programmes passent le test du participant (TP). »

Question doc.4-4

Veillez établir, pour l'ensemble des PAEE retenus dans le cadre du Plan global d'efficacité énergétique, la valeur totale estimée des coûts et des bénéfices ainsi que la valeur totale estimée des pertes de revenus.

Réponse

4-4 Les coûts du Plan sont présentés au tableau IV-4 à la pièce SCGM-19, Document 4, page 19.

Les bénéfices mesurables sont présentés dans les fiches signalétiques de chaque activité ou programme à l'annexe G de la pièce SCGM-19, Document 15.

Les pertes de revenus annuelles sont présentées aux tableaux VI-4 et VI-5 à la pièce SCGM-19, Document 6, page 7 de 8 du PGEE.